

DESJEPS

DIRECTEUR DE STRUCTURE ET DE PROJET

Le **D**iplôme d'**E**tat **S**upérieur de la **J**eunesse, de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port, mention « Directeur de structure et de projet » est un diplôme de niveau II.

Cette formation est co-construite par les CEMEA et les Fédérations de Bourgogne des Centres Sociaux et Socio-culturels.

Il atteste des compétences à l'exercice du métier de directeur de structure et/ou de directeur de projet de développement.

Le rythme d'alternance de 4 jours consécutifs au centre de formation toutes les trois semaines, vise à permettre le maintien de l'activité professionnelle.

La formation est structurée en 4 unités capitalisables (UC).

Dans les deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

- ▶ UC 1 : Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur.
- ▶ UC 2 : Etre capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur.

Dans l'unité capitalisable de la spécialité :

- ▶ UC 3 : Etre capable de diriger un projet de développement.

Dans l'unité capitalisable de mention :

- ▶ UC 4 : Etre capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité.

II Modalités

Déroulement : Du 07 avril 2015 au 06 avril 2017 (positionnement à l'entrée en formation les 07, 08, 09 et 10 avril 2015)

En alternance :

- ▶ 700 heures en centre
- ▶ 2 000 heures en entreprise

Prix : 7 000 €uros

Ce prix comprend les frais pédagogiques des sessions en centre. Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge des stagiaires

Lieu : Dijon

Dossier : à retirer et à renvoyer aux CEMEA avant le 10 mars 2015

Sélection : 19 mars 2015

II Conditions d'admission

- ▶ Soit être titulaire du DEFA ou diplômes reconnus équivalents
- ▶ Soit être titulaire du (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »
- ▶ Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation
- ▶ Soit être titulaire d'un diplôme de niveau II
- ▶ Soit justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum (Article 10 décret n° 2006-1419 du 29 nov 2006 du Ministère de la JS minimum)

Vous devez constituer un dossier administratif* (ce dernier servira de base à l'entretien de sélection).

* pour la liste des pièces à fournir, merci de vous reporter au dossier d'inscription téléchargeable sur le site des CEMEA :

<http://cemeabourgogne.org/>

ou contacter le secrétariat des CEMEA au 03 80 72 37 11.



Fédération Nièvre
et Côte d'Or

BPJEPS

LOISIRS TOUS PUBLICS

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port, « Loisirs tous publics » est une formation diplômante de niveau IV.

Cette formation a pour but de préparer efficacement à l'emploi, en tenant compte des transversalités et des différentes facettes du métier d'animateur.

Elle se déroule au rythme d'une à deux semaines de formation théorique en centre, les autres périodes étant en entreprise afin de renforcer la qualité des apprentissages.

La Formation est proposée en Unités Capitalisables (UC) de 1 à 10 :

- ▶ UC de 1 à 4 : Unités Capitalisables transversales
- ▶ UC de 5 à 9 : Unités Capitalisables de spécialisation
- ▶ UC 10 d'adaptation (2 options au choix) :
 - ▶ L'accompagnement des jeunes acteurs de leurs loisirs
 - ▶ Acquérir des compétences sur la complémentarité entre l'école, les familles et les loisirs.

A l'issue de cette formation, vous serez capable de monter un projet interculturel tous publics à l'échelle européenne et vous serez autorisé à diriger un accueil collectif de mineurs.

II Modalités

Déroulement : Du 21 septembre 2015 au 24 juin 2016 (positionnement à l'entrée en formation du 21 au 24 septembre 2015)

En alternance :

- ▶ 600 heures en centre
- ▶ 600 heures en entreprise

Prix : 5 220 €uros

Ce prix comprend les frais pédagogiques des sessions en centre. Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge des stagiaires

Lieu : Dijon

Dossier : à retirer et à renvoyer aux CEMEA avant le 7 août 2015

Entretien de sélection : 3 et 4 septembre 2015 aux CEMEA

II Conditions d'admission

- ▶ Avoir 18 ans minimum
- ▶ Etre titulaire du BASE, du BAPAAT, du BEES, du BAFA, du BAFD ou autre diplôme de niveau IV (BAC) ou supérieur. **Les personnes non titulaires d'une de ces qualifications doivent présenter un dossier retraçant leur expérience en matière d'animation**
- ▶ Passer avec succès les tests de sélection
- ▶ Pouvoir bénéficier d'un financement de la formation
- ▶ Avoir une structure d'accueil pour l'alternance



BAPAAT

LOISIRS DU JEUNE ET DE L'ENFANT

Supports techniques : Jeux sportifs et jeux.

Le **B**revet d'**A**ptitude **P**rofessionnelle d'**A**ssistant **A**nimateur **T**echnicien est un diplôme d'Etat, délivré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale. Il atteste d'une qualification professionnelle pour l'encadrement, l'animation et l'accompagnement des activités socioculturelles et de certaines activités physiques et sportives.

Il constitue le premier niveau de qualification professionnelle des métiers relevant du secteur de la Jeunesse et des Sports (dit niveau V) et à ce titre, est pris en compte pour l'accès aux formations conduisant aux diplômes du niveau de qualification professionnelle immédiatement supérieur.

Le BAPAAT donne accès au concours d'adjoint d'animation de la fonction publique territoriale.



II Modalités

Déroulement : Du 02 février 2015 au 08 janvier 2016

En alternance :

- ▶ 500 heures en centre
- ▶ 1000 heures en entreprise

Prix : 5 003 €uros

Ce prix comprend les frais pédagogiques des sessions en centre. Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge des stagiaires

Lieu : Dijon

Dossier : à retirer et à renvoyer aux CEMEA avant le 05 janvier 2015

Entretien : 13 janvier 2015 aux CEMEA

II Conditions d'admission

- ▶ Avoir 17 ans au moins
- ▶ Justifier d'une expérience dans l'animation d'au moins 150 heures (environ 20 jours)
- ▶ Passer avec succès les tests de sélection
- ▶ Pouvoir bénéficier d'un financement de la formation
- ▶ Avoir une structure d'accueil pour l'alternance



DESJEPS

DIRECTEUR DE STRUCTURE
ET DE PROJET

BPJEPS

LOISIRS TOUS PUBLICS

BAPAAAT

LOISIRS DU JEUNE
ET DE L'ENFANT

Trois formations proposées par les CEMÉA Bourgogne et agréées par la DRJSCS de Bourgogne.

Financement

▶▶ Vous êtes salarié :

Le coût de la formation peut être pris en charge totalement ou partiellement par votre employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou les organismes de financement de la formation professionnelle.

▶▶ Vous êtes demandeur d'emploi et vous avez moins de 26 ans :

Vous devez vous renseigner auprès de votre mission locale concernant vos possibilités de prise en charge dans le cadre des financements régionaux et/ou par le **contrat de professionnalisation** ou le **contrat d'apprentissage**.

▶▶ Vous êtes demandeur d'emploi et vous avez plus de 26 ans :

Vous devez vous renseigner auprès de votre Pôle Emploi pour connaître la possibilité d'un financement individualisé ou régional.

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante :

CEMÉA Bourgogne

27 rue Parmentier
21000 DIJON

|| Contacts

Responsable pédagogique

▶▶ Marie-Laure GONZALES

marielaure.gonzales@cemeabourgogne.org

Administration et financement

▶▶ Lydie NEVES

lydie.neves@cemeabourgogne.org

Les CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), association loi 1901, organisme de formation, veulent promouvoir une éducation pour tous sans distinction d'âge, de conviction, de culture.

Exercer les métiers de l'animation c'est :

- ▶▶ Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- ▶▶ Favoriser le développement des liens sociaux.
- ▶▶ Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- ▶▶ Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- ▶▶ Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ▶▶ Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Les animateurs professionnels...

Ont une responsabilité dans la société. Ils sont capables de situer leur action dans les contextes et les dynamiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils interviennent. Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

Champs d'intervention :

Centres sociaux et socioculturels, services jeunesse des collectivités territoriales, Maisons de Jeunes et de la Culture, Centres culturels, services municipaux de médiation, associations de quartier, Foyers de jeunes travailleurs, associations et fédérations d'éducation populaire, EHPAD, associations qui œuvrent en direction des personnes handicapées ou en réinsertion sociale...



CEMÉA
L'ELAN FORMATION
BOURGOGNE

CEMÉA Bourgogne

27, rue Parmentier 21 000 DIJON
Tél. 03 80 72 37 11 Fax 03 80 73 12 50
Courriel : cemeabourgogne@wanadoo.fr
Site : www.cemea.asso.fr/bourgogne



2015
2016

CEMÉA
L'ELAN FORMATION
BOURGOGNE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES
AUX MÉTIERS DE L'ANIMATION

DESJEPS

DIRECTEUR DE STRUCTURE
ET DE PROJET

BPJEPS

LOISIRS TOUS PUBLICS

BAPAAAT

LOISIRS DU JEUNE
ET DE L'ENFANT